

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00055

Numéro SIREN : 480 662 964

Nom ou dénomination : SARL 4EME VUE

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2020 sous le numéro de dépôt 446

Greffe du tribunal de commerce de Coutances



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/446

Type d'acte : Rapport du commissaire aux comptes relatif à la transformation
Changement de forme juridique

Déposant :

Nom/dénomination : SARL 4EME VUE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 480 662 964

N° gestion : 2005 B 00055

1005855

20201886
22.02.2020

fin

**RAPPORT
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

4EME VUE

SARL au capital de 2 000 €
36, rue Couraye
50400 - GRANVILLE
RCS COUTANCES 480 662 964



AUDIT EXPERTISES



AUDIT EXPERTISES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL 4EME VUE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce par décision des associés en date du 7 décembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés ; et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.



6, Le Haut Quesnoy 50300 Saint-Martin-des-Champs - BP 342 - 50303 AVRANCHES CEDEX
e-mail : audit@hamelin-lecardonnel.fr
RCS Coutances B 383 624 434 - SARL au capital de 1 524 740 € - Inscrite au tableau de l'Ordre de Rouen -
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Caen



La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 par le cabinet KPMG (bureau de GRANVILLE) présentent les caractéristiques suivantes :

➤ L'actif est composé comme suit :

- Immobilisations corporelles :	42 021 €
- Immobilisations financières :	120 €
- Stock marchandises :	107 936 €
- Créances clients :	69 597 €
- Autres créances :	29 109 €
- Trésorerie :	68 539 €
- Charges constatées d'avance :	21 060 €
TOTAL	338 382 €

➤ Au passif figurent les montants suivants :

- Capitaux propres :	119 750 €
- Emprunts auprès des établissements de crédits :	36 397 €
- Dettes Fournisseurs :	119 038 €
- Dettes fiscales et sociales :	61 781 €
- Autres dettes :	1 416 €
TOTAL	338 382 €

Les éléments obtenus depuis la clôture de l'exercice du 31/12/2018 sur l'activité de la société, ne sont pas de nature à remettre en cause la structure financière de la société.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à constater que l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 7 juin 2019 a décidé de distribuer la somme de 40 000 €, cette décision a pour effet de ramener les capitaux propres à la somme de 79 750 € ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social, soit 2 000 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'est pas stipulé l'octroi d'avantages particuliers.

Fait à AVRANCHES

Le 16 décembre 2019

Le Commissaire à la transformation

SARL AUDIT EXPERTISES

Pascal MAHE

